

# La peine de mort abolie depuis 30 ans

L'état de l'abolition  
dans le monde

Ils ont vu la peine  
de mort de près

Comment a évolué  
la criminalité depuis

En 1942, dernière  
exécution à Vannes

Pages 2, 3, 4, locales  
et en fin de journal

Retrouvez notre dossier sur [ouestfrance.fr](http://ouestfrance.fr)



Abolition



## Badinter : « Au Sénat, en 1981, rien n'était joué »

Ministre de la Justice en 1981, il fut le grand artisan de l'abolition de la peine de mort.

Trente ans après le débat parlementaire, il raconte la bataille homérique à la Haute assemblée.

Entretien

**Mitterrand élu le 10 mai 1981, l'abolition de la peine de mort est-elle acquise ?**

Le soir des législatives, le 22 juin 1981, l'affaire était entendue. L'abolition interviendrait dans la législature. Mais quand ? Je deviens alors ministre de la Justice. Je succède à Maurice Faure. Et très vite, dès mon second conseil des ministres, je sollicite un entretien au Président. « Déjà ! », me dit-il. Je l'informe que depuis son élection, trois nouvelles condamnations à mort ont été prononcées. Les Français restent majoritairement hostiles à l'abolition. Les jurés des cours d'assises seront d'autant plus enclins à condamner à mort qu'ils seront sûrs que le Président va gracier.

**Ce qui risque de compliquer l'adoption de l'abolition ?**

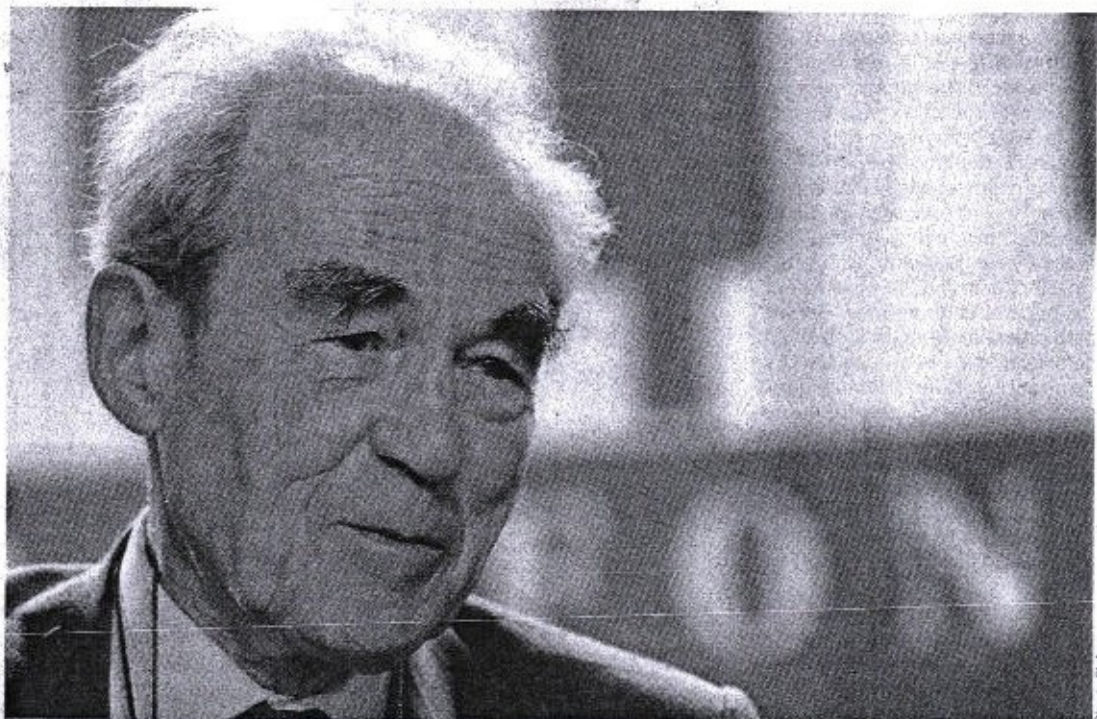
Plus le temps passera, plus l'abolition sera, en effet, politiquement difficile. Je lui fais valoir ensuite que je n'imagine pas une seconde qu'il m'ait nommé garde des Sceaux pour que je préside aux destinées d'une justice qui condamne à mort. Mitterrand a donc immédiatement décidé de réunir en septembre le Parlement en session extraordinaire. À l'ordre du jour : l'abolition de la peine de mort.

**À l'Assemblée, le vote était acquis d'avance avec une majorité absolue de gauche.**

Ce fut un beau débat rhétorique mais l'abolition ne pouvait pas nous échapper. Au Sénat, par contre, rien n'était joué.

**Le pronostic est défavorable ?**

La majorité sénatoriale est de droite



Robert Badinter, l'artisan de l'abolition de la peine de mort, se souvient de la difficile bataille législative au Sénat.

et très hostile à Mitterrand. Elle est encore marquée par les débats sur la loi « Sécurité et libertés » de Peyrefitte. Le moment, me disait-on, n'est pas venu d'abolir. Il fallait attendre que le septiment d'insécurité disparaisse. Trente ans après, on y serait encore ! La première ruse utilisée par certains sénateurs de droite fut de proposer d'inscrire l'abolition dans la Constitution, en sachant que jamais nous ne l'obtiendrions. À la Commission des lois, il n'y a pas eu d'accord. Douze voix contre douze. Le jeu s'ouvrait. Chacun allait devoir voter en conscience.

**L'incertitude était donc totale ?**

J'ai compris ce jour-là pourquoi Mendès-France, Mitterrand, Edgar Faure et d'autres avaient tellement aimé la république parlementaire. J'ai vu des choses étonnantes, des conciliabules dans les embrasures, des alliances improbables, communistes et démocrates chrétiens par exemple. Maurice Schumann, grand abolitionniste, m'a glissé à l'oreille, en vieux routier, qu'il ne fallait pas finir dans la nuit : « Ils sont fatigués, vous allez à l'échec. »

**Vous n'aviez pas été tenté par la procédure d'urgence ?**

Après deux siècles de débats, on ne pouvait pas demander l'urgence.

C'eût été se moquer du monde. Le matin du 30 septembre, un dernier amendement a été présenté : l'abolition sauf pour les crimes atroces. Ce qui voulait dire : on n'abolit pas. Il était soutenu par Edgar Faure et Étienne Dailly. L'amendement fut repoussé. Schuman m'a fait passer un mot : « Il faut terminer tout de suite. » À 12 h 50, la victoire était acquise. J'ai regardé la place qu'occupait Victor Hugo. « L'abolition pure simple et définitive », disait-il en 1848. C'était fait. La peine de mort était abolie.

Recueilli par  
Bernard LE SOLLEU.

# Le cheminement de François Mitterrand vers l'abolition

## Quand François Mitterrand est-il devenu abolitionniste ?

Il ne l'était pas par culture ou par tempérament, comme Jaurès ou Blum. Ses racines étaient celles d'une petite bourgeoisie de province catholique et très conservatrice. Il avait connu la guerre, avait été prisonnier. La vie humaine n'avait pas la même valeur pour cette génération.

## Pendant la guerre d'Algérie, ministre de la Justice, il ne s'oppose pas aux exécutions de poseurs de bombes du FLN.

À l'époque de la guerre d'Algérie, il n'avait pas qualité pour donner des instructions aux procureurs généraux d'Alger. Cela relevait de Robert Lacoste, ministre délégué en Algérie. Mitterrand était consulté comme garde des Sceaux, avec d'autres

ministres. Et c'est le président de la République, René Coty, qui décidait. Mais demeurer au gouvernement à cette époque était une erreur. Il aurait dû démissionner avec Pierre Mendès-France. Il détestait qu'on évoque ce sujet. La repentance n'était pas son genre.

## En fait, en France, la question de l'abolition resurgit seulement au moment de l'exécution de Buffet et Bontems en 1972 ?

En effet mais ce n'est pas encore un sujet de débat lors de la présidentielle de 1974. En revanche, la question était très présente en 1981. À propos de François Mitterrand, j'ai souvent dit qu'il avait recueilli le principe de l'abolition avec l'héritage des grands socialistes, Jaurès, Blum.



François Mitterrand et Robert Badinter en avril 1981.

# Deux siècles de débats au Parlement

De la Révolution française à l'élection de François Mitterrand, le long chemin vers la fin des exécutions.

1791

La décapitation devient le seul mode d'exécution en France. L'assemblée constituante l'adopte avec une formule restée célèbre, qui figurera dans le Code pénal jusqu'en 1981: « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. »

1848

À l'issue de la Révolution de février 1848 (instauration de la deuxième République), le gouvernement provisoire, sous l'impulsion de Lamartine, décide de ne plus guillotiner les opposants politiques. Il ne veut pas apparaître aussi sanguinaire que les hommes de la première République (notamment durant la Terreur). Mais en juin 1848, l'insurrection ouvrière est réprimée dans le sang et l'assemblée constituante rejette l'abolition totale de la peine de mort.

1939

Les exécutions ne sont plus publiques. Elles ne l'étaient déjà presque plus. Dès 1832, elles n'ont plus lieu l'après-midi mais au petit jour. En 1870, on supprime l'estrade pour les rendre moins visibles par les spectateurs. En 1909, il est interdit de photographier une décapitation.



L'exécution d'Eugène Weidmann, dernier condamné à mort guillotiné en public, à Versailles, en juin 1939.

1981

La peine de mort est abolie en France, quatre ans après la dernière exécution, celle de Hamida Djandoubi. En 1981, une majorité de Français souhaitait-elle vraiment son maintien comme le laissent penser des sondages ? De 1968 à 1978, sur les 9 231 affaires judiciaires où la peine de mort pouvait être requise, les cours d'assises et leurs jurés populaires ne l'ont prononcées que dans 0,4 % des cas.

Pierrick BAUDAIS.

*L'histoire de l'abolition de la peine de mort*, Jean-Yves Le Naour, éditions Perrin, 405 pages, 23 €.

## 9 octobre 1981

Jour de parution du décret abolissant l'ancien article 12 du

Code pénal : « Tout condamné à mort aura la tête tranchée. » Le premier débat des parlementaires français sur la question remontait au... 30 mai 1791. Il faisait suite aux travaux du juriste italien Cesare Beccaria qui, le premier, à partir de 1764, a plaidé pour l'abolition de la peine capitale.

## La dernière guillotine dort au musée

Les visiteurs de l'exposition *Crime et châtiment*, qui s'est tenue en mars 2010 au musée d'Orsay, ne mesurent pas leur chance : ils ont pu voir, en vrai, une guillotine ayant servi. Ce rare privilège ne se représentera pas de sitôt. Cette machine de modèle « Berger » ayant servi à la dernière exécution, en 1977, a retrouvé le cachot. Entreposée dans les réserves du Musée des civilisations Europe Méditerranée (Mucem). Sans garantie que lorsqu'il ouvrira à Marseille en 2013, elle sera un jour exposée.

Cette dernière « veuve » métropolitaine avait été retrouvée, non sans mal, par Robert Badinter « dans une casemate au fort d'Ecouen ». L'ancien ministre de la Justice était sur sa piste pour l'exposition d'Orsay. Il la croyait entreposée depuis l'abolition en 1981, dans une cave du musée

des Arts et traditions populaires, mais le musée avait fermé, on l'avait déménagée.

Depuis, personne ne semblait savoir où la trouver. Jusqu'à ce que Laurence Madeline, co-commissaire de *Crime et Châtiment*, ne suggère qu'elle « aurait rejoint les réserves du Mucem ». À Marseille ? Pas encore. Pour l'heure, elle attend son transfert, avec le reste des collections, dans l'ex-musée des Arts et traditions populaires de Paris.

Une autre guillotine est conservée à Fontainebleau, démontée, dans le musée des prisons, qui s'entrouvre de temps en temps aux groupes de visiteurs, sur rendez-vous. Celle-là officiait à la Martinique. Il en resterait une aussi à Tahiti.

Claire THÉVENOUX.

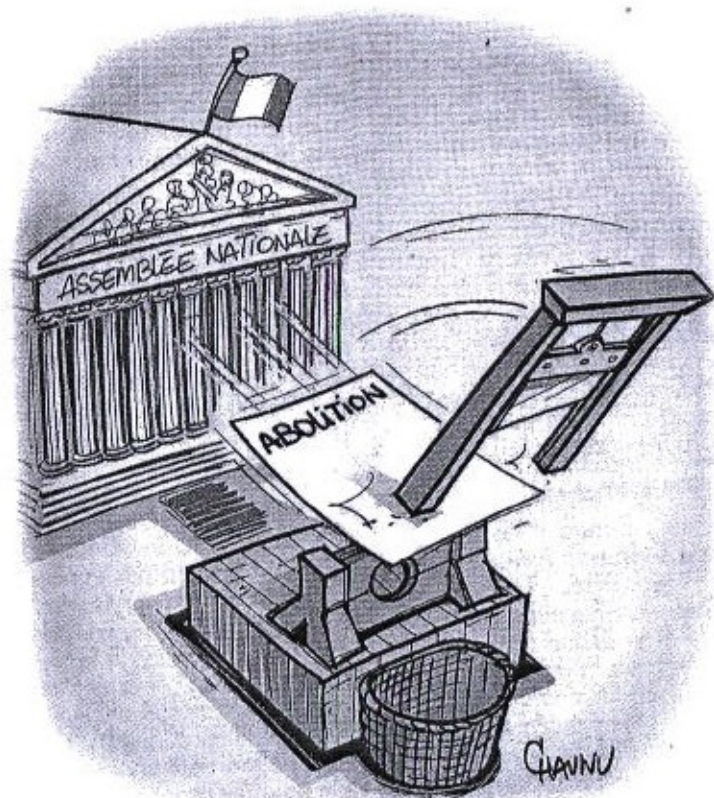
## De 1870 à 1939, les Français assistent à 566 exécutions

Cette époque, qui couvre la III<sup>e</sup> République, fut une période d'intense familiarité avec le rituel de mise à mort. Mais elle a aussi vu monter la contestation des exécutions publiques. Elle se terminera par l'interdiction de ce sanglant « spectacle », devenu insoutenable, relégué dans l'enceinte des prisons. Ce mouvement « humaniste »

s'est structuré sous la pression de la presse, des gouvernants, et d'une opinion publique supportant moins la violence. Il est étudié dans le livre dense mais passionnant d'un universitaire, Emmanuel Taïeb (*La guillotine au secret, Les exécutions publiques en France, 1870-1939*, chez Belin, 315 pages, 25 €).

## L'abolition en France

### Le regard de Chaunu



Abolition



1981-2011

# Peine capitale : l'abolition ne cesse de s'étendre

En 1981, la France a été le 35<sup>e</sup> État à abolir la peine de mort. 58 pays sur 197 la conservent encore.

## Des motifs de satisfaction

En dix ans, 31 États ont aboli la peine de mort : dernier en date, le Bénin. D'autres régimes, au Mali, au Guatemala, en Mongolie... s'interrogent et travaillent sur des projets de loi abolitionnistes (la Lettonie se prépare à rayer totalement la peine de mort de son Code pénal). 34 pays sont abolitionnistes en pratique, après au moins dix ans sans exécutions.

L'an dernier, sur les 58 pays qui n'ont pas aboli la peine capitale, 23 ont effectivement exécuté des condamnés. C'est trop, mais moins qu'en 2008 (26), qu'en 2002 (31), qu'en 1998 (37)... « **Un monde sans peine de mort n'est pas seulement possible, il est inéluctable**, estime Saïl Shetty, le secrétaire général d'Amnesty International. **La question est de savoir combien de temps cela prendra.** »

Pourtant, « **en dépit de cette dynamique positive** », comme le note encore Amnesty International, près de la moitié de l'humanité (notamment dans les pays les plus peuplés comme la Chine, l'Inde, les États-Unis) demeure toujours « **sous la menace de la peine capitale** ».

## Des raisons de poursuivre le combat

Deux régions sont responsables de la plupart des exécutions dans le monde : l'Asie et le Moyen-Orient. À ces deux zones s'ajoutent l'Afrique (en particulier de l'est et du nord) et les États-Unis (37 peines capitales

appliquées déjà en 2011 et 1 271 depuis 1977, date de la reprise des exécutions).

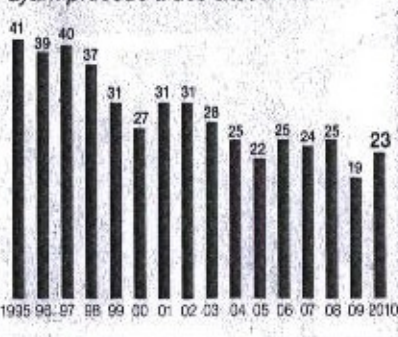
Le rapport annuel d'Amnesty International met en lumière plusieurs reculs constatés l'an dernier, six pays et territoires ayant procédé à des exécutions après avoir observé un répit, et un État (la Gambie, lire ci-dessous) ayant étendu le champ d'application de la peine de mort. Ce rapport montre aussi du doigt l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Iran, le Pakistan et le Soudan qui ont prononcé des condamnations à mort contre des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de la commission des crimes. Il épingle aussi l'Arabie Saoudite, la Chine, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, l'Indonésie, l'Iran, le Laos, la Libye, la Malaisie, la Thaïlande et le Yémen qui ont sanctionné par la peine capitale des infractions à la législation sur les stupéfiants.

La Chine reste le plus mauvais élève. Elle aurait exécuté des milliers de prisonniers en 2010, mais garde le secret absolu sur son application de la peine de mort. Cette année, en février, la peine capitale a été étendue aux trafiquants d'organes. La Chine devance, sans aucun doute, l'Iran (279 exécutions en 2010), le Yémen (53), l'Arabie saoudite (27), la Syrie (17)... Quatre pays d'Afrique subsaharienne ont procédé à des exécutions en 2010 : le Botswana (1), la Guinée Équatoriale (4), le Soudan (au moins 6) et la Somalie (au moins 8).

## La peine de mort dans le monde



## Évolution du nombre de pays ayant procédé à des exécutions



## ... et aux États-Unis



Source : Amnesty international



## « Le dernier détenu exécuté était un marin pêcheur »

La guillotine se trouvait à la prison de Vannes, ville de la cour d'assises. Cette machine a servi assez peu dans le Morbihan.

### Quatre questions à...



**François Ars,**  
historien  
vannetais.

#### À quand remonte la dernière exécution d'un condamné à mort dans le Morbihan ?

Au 16 mai 1942. C'était un marin pêcheur de 41 ans, de Plouguerneau dans le Nord-Finistère. Il avait commis un double assassinat, à coups de couteau, dans la commune de Merlevenez. Le motif était crapuleux. L'exécution privée - dans la cour de la prison et

non plus sur la place publique - a eu lieu à Vannes, ville de la cour d'assises. L'homme a été guillotiné. Une condamnation à mort avait aussi été prononcée le 20 décembre 1956, à l'encontre d'un chiffonnier de 18 ans qui avait tué son frère et son voisin à l'aide d'un fusil. Mais ce jeune garçon n'a pas été guillotiné. Le 13 décembre 1978, enfin, la peine de mort a été demandée par l'avocat général contre l'un des auteurs d'un crime atroce commis à Ploëmel, avec des actes de barbarie. Un jeune Équatorien avait été égorgé. L'accusé a, finalement, été condamné à perpétuité.

#### Qui faisait fonctionner la guillotine dans le Morbihan ?

Pour l'exécution de 1942, il ne pouvait s'agir que de l'exécuteur en chef des arrêtés criminels Jules-Henri Desfourneaux, de Paris, souvent jugé

assez lent dans son « ouvrage », ou bien l'un de ses adjoints.

#### Dans une période plus ancienne, est-ce que les condamnations à mort ont été fréquentes ?

Assez, oui, entre 1870 et 1941, mais beaucoup ont été commuées en peine de prison à perpétuité. À la Libération, il y a eu également pas mal d'exécutions sommaires liées à une justice expéditive.

Des Géorgiens, par exemple, capturés à la fin de la guerre, ont ainsi été fusillés en public devant la prison de Vannes. Dans une période encore antérieure, après le débarquement raté des émigrés royalistes à Quiberon en 1795, on a recensé plusieurs centaines de fusillés dans le pays de Vannes.

La guillotine a, en outre, été utilisée en 1796 à l'encontre du prêtre réfractaire Pierre-René Rogue. Il a été tué

sur la place de la mairie de Vannes. Ce fut un drame. Les femmes étaient en pleurs. Certaines ont trempé des morceaux de tissu dans le sang du prêtre pour en faire des reliques.

#### L'abolition de la peine de mort, en 1981, a-t-elle suscité des débats à Vannes ?

En 1974, lors de la Présidentielle, Valéry Giscard d'Estaing y avait recueilli plus de 60 % des voix. En 1981, il avait aussi obtenu 53 % des suffrages. Une majorité de Vannetais et d'habitants du pays de Vannes était donc favorable à la peine de mort, notamment pour les meurtres d'enfants et de policiers. Du côté des élus, le RPR était opposé à cette abolition. À l'UDF, c'était plus partagé.

Recueilli par  
**Yves-Marie ROBIN.**

### « La justice, ce n'est pas de la vengeance »

#### Trois questions à...



**Maryse Butel,**  
présidente de la  
Ligue des Droits  
de l'Homme à  
Lorient.

#### Si la peine de mort était encore en vigueur, notre société serait-elle prête à l'abolir ?

On sait aujourd'hui que les arguments d'alors pour son maintien, comme la valeur d'exemplarité de la peine ou la lutte contre la recrudescence des crimes de sang, étaient fallacieux. Depuis, l'opinion française a évolué et on ne reviendra pas sur ce sujet. Pour autant, on observe un recul phénoménal au niveau de la justice : l'empilement des nouvelles lois, comme la peine-plancher ou la justice des mineurs, tendent au sécuritaire. Or, la justice, ce n'est pas de la

vengeance mais bien la pacification du corps social.

#### Être contre la peine de mort, c'est être de gauche ?

La définition de la politique, c'est comment organiser le bien vivre ensemble. Penser que ceux qui sont pour l'abolition de la peine capitale sont des humanistes, donc de gauche, est réducteur.

#### Au plan local, votre Ligue sauve-t-elle des personnes ?

Notre travail de fourni, de militants, se concentre au pays de Lorient. Ici aussi, nous aidons des personnes en danger : je pense aux femmes battues, aux enfants dont les parents sont pauvres et qui n'ont pas suffisamment à manger, mais aussi à la vingtaine de nouveaux demandeurs d'asile qui arrivent chaque mois dans notre département...

Recueilli par  
**Yvan DUVIER.**

## Loïc Bouvard, l'homme de droite qui vota l'abolition

Déjà député du Morbihan en 1981, Loïc Bouvard ne s'était pas contenté de voter l'abolition de la peine de mort, il avait soutenu l'idée dès 1979.

« Je voterai - et le plus vite sera le mieux - l'abolition de la peine de mort. » Ce 27 juin 1979, le député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Morbihan prend la parole à l'Assemblée nationale au cours d'un débat d'orientation.

François Mitterand n'est pas encore élu et Robert Badinter n'est pas ministre de la Justice, mais le député Bernard Stasi a déjà déposé avec une dizaine de députés UDF et RPR une proposition de loi supprimant la peine de mort. Un projet qui séduit le député de Ploëmel Loïc Bouvard qui tient la peine de mort « pour hautement répréhensible du point de vue de la morale et pour hautement inefficace et inutile du point de vue de



Le député UMP de Ploëmel Loïc Bouvard.

la société car elle n'apporte pas de solution adéquate aux problèmes de notre temps. »

« Pas le bon remède »

Les problèmes de son temps en cette année 1979, c'est la recrudescence générale de la violence et de la criminalité qu'il juge lui-même alarmante, comptabilisant plus de 4 000 crimes passibles de la peine de mort

en 1975 et 1978. Notant qu'en France on est passé d'une exécution tous les trois jours en 1825 à une tous les ans ou tous les deux ans à l'aube des années 80, il martèle à l'assemblée que « le maintien de la peine de mort n'est pas le remède à ses maux ».

Lui propose de prévoir des peines intermédiaires, plus rigoureuses pour les crimes relevant de la criminalité moyenne. Un alourdissement des peines qu'il justifie par le fait qu'en 1979, un condamné à mort dont la peine est commuée en détention perpétuelle peut recouvrer la liberté par le jeu des remises de peine.

« Un problème de conscience »

Deux ans plus tard, le projet de loi tant attendu sur l'abolition de la peine de mort arrive à l'Assemblée. Le 18 septembre, Loïc Bouvard reprend la parole. Solennellement, il affirme

« je voterai l'abolition de la peine de mort. [...] Je le ferai d'abord parce qu'il s'agit pour moi d'un problème de conscience et de conviction. »

Ne remettant pas en cause le sérieux et la motivation de ceux qui voteront le maintien de la peine de mort, il ajoute qu'il considère « qu'aucun acte, aussi crapuleux soit-il, ne peut justifier qu'une société civilisée s'arroge le droit de supprimer, consciemment et de façon organisée, son auteur. » Les députés socialistes et certains UDF applaudissent. Après les interventions de différents députés, le projet de loi est soumis au vote. 363 pour, 117 contre. C'est voté.

Olivier CLÉRO.

# La guillotine ne dissuade pas le criminel

Sans l'ombre d'un doute, les chiffres le démontrent. Il n'est plus possible aujourd'hui de croire que la peur de l'échafaud retient les meurtriers.

Depuis 1985, quatre ans après l'abolition de la peine de mort, le nombre d'homicides (1) ne cesse de baisser. La chute s'accélère à partir de 1995, avec un chiffre divisé par deux.

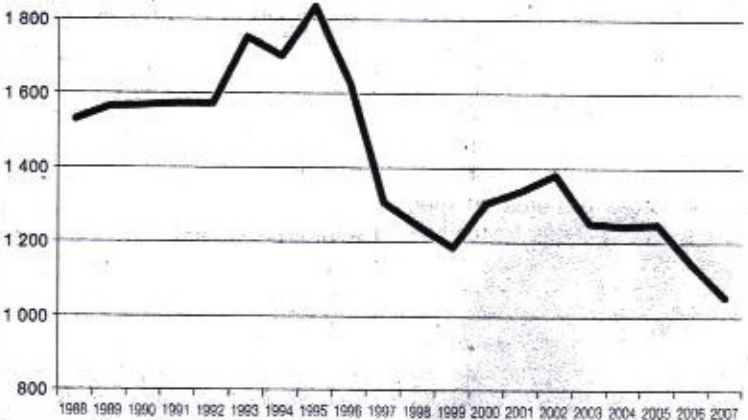
Le sociologue Laurent Mucchielli, auteur de ce constat au Centre de recherche sur le droit et les institutions pénales, enfonce le clou : « Depuis les années 1940, y compris aux États-Unis, toutes les recherches sur l'impact dissuasif de la peine de mort concluent qu'il n'existe pas. Le sujet est réglé depuis très longtemps. Aucun meurtrier ne pense au préalable à ce qu'il risque. »

Ce manque de clairvoyance des criminels peut être attribué aux circonstances du passage à l'acte : deux tiers des faits sont d'origine passionnelle. La violence d'une dispute conjugale, mortelle de surcroît, est peu compatible avec le calme requis par la réflexion.

Selon l'Observatoire de la délinquance (ONDRP), le taux d'homicides en 2010 est « à son plus bas en France depuis 1996 ». L'an dernier, on a compté 1,1 meurtre pour 100 000 habitants. Contre « 150 il y a quatre siècles », rappelle Alain Bauer, président de l'Observatoire.

## Évolution du nombre d'homicides

et coups et blessures volontaires suivi de mort, dans la statistique de la police, en France



Source : Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales).

Si la guillotine n'y est pour rien, qu'est-ce qui fait évoluer les crimes de sang ? Alain Bauer a son idée : « Le contrôle renforcé des armes à feu » et « la grande efficacité de la police judiciaire ». Laurent Mucchielli est plus sceptique : « Des armes à feu, il est toujours facile de s'en procurer et le taux d'élucidation des crimes n'a pas bougé depuis 2006. » Lui attribue la régression des homicides à une « pacification globale de la

société après les années 1980. Il y a moins de crimes politiques et racistes. L'idée s'impose qu'on ne doit pas se faire justice soi-même. Et, pour la première fois, la majorité de la population n'a pas connu de guerre de conscription. »

Claire THÉVENOUX.

(1) Les meurtres composaient l'essentiel des « crimes capitaux ».



# 600 condamnés à « perpétuité » en prison

Un détenu peut-il passer sa vie entière en détention ? Derrière le mot « perpétuité », on trouve une diversité de sanctions. Un avocat les détaille. Et les condamne.

Trois questions à...

**Benoît Rousseau.** Avocat nantais du syndicat des avocats de France.

**À chaque crime retentissant, des voix s'élèvent pour la prison à vie. La perpétuité, c'est une réalité ou une coquille vide ?**

Oui, la perpétuité existe. On peut passer sa vie en prison. Mais, en principe, on ne doit pas y mourir. Un détenu malade peut demander à sortir pour ses derniers jours. C'est une question de dignité. Actuellement, 600 prisonniers sont condamnés à perpétuité. 200 autres à perpétuité réelle. Il y a une grande nuance entre ces deux régimes. La perpétuité classique est accompagnée d'une période de sûreté de 18 ou 22 ans, pendant laquelle on n'a le droit à aucun aménagement ou permission de sortie. Passée cette période, l'avocat peut demander une sortie conditionnelle, qui reste très difficile à obtenir.

**En 1994, la perpétuité réelle a été votée. Qu'est-ce que ça change ?**

Cette loi fait suite aux crimes retentissants d'un récidiviste. Elle vise, avant tout, les crimes de sang commis sur des enfants. Son application a été



Frédéric Dubrey

*Maître Benoît Rousseau s'oppose aux peines sans fin.*

largement étendue en 2011, pour concerner aussi les crimes de sang touchant des personnes dépositaires de l'autorité publique ou d'autres commis en bande organisée. Elle peut être accompagnée d'une peine de sûreté de trente ans. Par décision spéciale, la cour peut même choisir la prison à vie, sans peine de sûreté. Et donc sans véritable espoir de sortie.

**Comment l'avocat combat la perpétuité ?**

La perpétuité est une peine de mort civile. À mon sens, chaque peine doit

avoir une limite dans le temps. Il y a quelque chose d'absurde à condamner quelqu'un à vie. D'abord, c'est un danger pour l'administration pénitentiaire : comment garder un homme qui n'a plus rien à perdre, plus rien à gagner ?

Face aux jurés d'une cour d'assises, pour combattre la perpétuité, on doit garder en tête l'horreur du crime. Mais aussi se « projeter » dans l'évolution de l'homme. Il faut lui laisser la possibilité de s'amender, d'évoluer, d'une prise de conscience. Sans limite dans le temps de la sanction, aucune remise de peine n'est possible. Et sans remise de peine, pas de changement.

Pourquoi garder un homme en prison pendant 30, 40 ans, en engageant un travail et des soins avec lui, si aucune réinsertion n'est en vue ? À quoi ça sert ? Le sens de la peine est pourtant un fondement de notre justice. Que la perpétuité demeure est un signe d'absence de progrès depuis le bond fondamental de l'abolition de la peine de mort. Sans système de peine à temps (avec un horizon de sortie), il n'y a que des reculs.

*Recueilli par  
Thomas HENG.*

# Depuis 50 ans, Ouest-France s'engage pour l'abolition



L'éditorial de François Régis Hulin après la condamnation d'Eichmann en 1961 (Ci-dessous quatre extraits d'éditoriaux contre la peine de mort).

## Justice est-elle faite ?

16 décembre 1961

« Justice est-elle faite ? Sommes-nous si sûrs de nous-mêmes ? Sommes-nous certains qu'en chacun de nous, nous avons condamné et exécuté le barbare, le haineux ou le raciste qui sommelto ? Justice est faite ? Non, malheureusement, car le peu de justice qui existe dans le monde n'est même toujours d'être défendu contre les assauts toujours renouvelés de l'injustice. »

## Resterons-nous encore longtemps le pays de la guillotine ?

19 mars 1960

« Pourquoi retarder le débat du Parlement sur la peine de mort ? [...] La France qui se veut en tête dans tant de secteurs, la France qui prétend éclairer les nations, ne se montre-t-elle pas parmi les plus conservateurs et les plus arriérés des pays ? Non, décidément, la guillotine ne nous fait pas honneur. »

## La fin d'un long combat

17 septembre 1961

« À tous ceux qui redoutent la suppression de cette peine, à tous ceux qui n'ont écrit souvent pour me faire part de leur désaccord sincère et de leur inquiétude réelle, je voudrais dire que, demain, ils ne seront pas plus menacés que les Suédois, les Suisses, les Danois, par exemple, qui nous ont précédés et qui persisteront dans cette voie depuis 50 ou 60 ans... »

## Respecter tout homme

9 octobre 2002

« L'échec rétrogradant de la réinsertion d'un homme qui a échappé à la guillotine ne doit pas masquer l'essentiel : la peine de mort a reculé hier ; elle recule aujourd'hui ; elle disparaîtra demain. Un jour, sans doute, on se demandera pourquoi il nous faut tant de temps pour accueillir à l'abolition universelle. »



François Régis Hulin, président-directeur général d'Ouest-France - « L'exécution à froid d'un homme, quel qu'il ait pu commettre, est une atrocité. »

Mac Orlan

**Abolition** Depuis 1961, notre journal milite pour l'abolition

de la peine de mort. Un combat plutôt atypique pour un grand quotidien populaire. « Une question de dignité et de respect de la personne humaine », explique son PDG, François Régis Hulin.

Effectivement. En 1961, l'affaire Eichmann m'avait inspiré un article : « Justice est-elle faite ? » J'avais été révolté que la peine de mort, alors abolie en Israël, soit rétablie spécifiquement pour ce nazi, l'un des responsables de la « Solution finale ». Personne n'osait protester contre l'exécution d'un type pareil. Même les partisans de l'abolition estimaient que, « dans ce cas précis, quand même... ». Sauf que cela ne marche pas ainsi. La peine de mort, on est pour, ou on est contre. C'est forcément un choix radical.

### Vos arguments de l'époque ?

Les mêmes qu'aujourd'hui. La prétendue exemplarité d'abord. Si vraiment le spectacle de la peine capitale était dissuasif et jouait un rôle dans le retour de la paix sociale, alors pourquoi exécuter les condamnés en catimini ? Au contraire, faisons-la publiquement et à la télévision ! La soi-disant valeur préventive de la peine capitale ne tient pas. On sait depuis des années que les pays qui l'ont abolie n'ont nullement vu leur criminalité augmenter.

Dans les arguments, il y a encore le spectre de l'erreur judiciaire, qui devient irréparable en cas d'exécution capitale. Hélas, les exemples ne manquent pas...

Il y a enfin le changement de la société. Rappelez-vous que, pendant la guerre, une femme a été guillotinée pour avoir pratiqué un avortement ! La conscience de cette évolution - parfois très rapide - de la frontière entre le permis et l'interdit devrait nous interdire d'aller jusqu'au pire.

### Les proches des victimes peuvent-ils entendre ces arguments ?

Prendre la vie d'un criminel ne la rend pas à sa victime. Le problème est finalement plus simple et plus profond. Quelque chose vit et brille tout au fond de tout homme, comme une petite veillesse. C'est cela qui fait de lui un homme. Je ne sais pas au juste ce que c'est, mais je crois que c'est la source de notre humanité. Appelons cela la dignité. Dans une société vraiment humaine, il nous appartient d'essayer de la réhabiliter. Et

d'abord chez ceux qui l'ont oubliée eux-mêmes et qui ont pu commettre des horreurs.

### Cette lutte que vous engagez, comment est-elle reçue par les lecteurs en 1963 ?

Mai. Beaucoup de courriers. Des menaces sérieuses. C'était une vraie lutte. Mais c'est normal. S'attaquer à ce genre de choses déclenche des conduites non rationnelles, qui submergent les gens, comme une marée. Il y a là-dedans pas mal de peur, d'esprit de vengeance, évidemment peu de souci de justice. Il faut du raisonnement pour dominer toutes ces passions.

Il y a eu aussi des interpellations sur le thème « vous ne diriez pas cela si cela vous arrivait... ». En effet, j'ignore si, dans de telles circonstances, j'arriverais à dominer la colère et le désir de vengeance. C'est assurément un combat à mener contre soi-même. Il n'y a qu'à s'efforcer d'y parvenir.

L'abolition à trente ans en France. Pensez-vous

qu'elle soit vraiment rentrée dans les mœurs ?

En France, même s'il y a toujours des gens qui déplorent cette abolition, je la crois irréversible. Elle est inscrite dans la Constitution, et je vois mal un Parlement revenir là-dessus. En revanche, il y a encore beaucoup à faire chez nous pour l'humanisation des conditions de vie en prison. Dans le monde, la peine de mort continue. J'en suis préoccupé comme hier quand je vois, en quelques jours, une rafale de têtes sauter d'une manière abominable : deux en Amérique, une à Téhéran, une en Arabie Saoudite. Parmi eux, un jeune de moins de 18 ans et un homme dont la plupart des accusateurs s'étaient rétractés. Et on sait si peu de chose des exécutées en Chine ! Le combat continue.

Recueilli par  
Philippe BOISSONNAT.

Retrouvez le témoignage  
vidéo de François Régis Hulin,  
dans notre dossier sur  
Ouest-France.fr

« Peine de mort, peine perdue. » Un vendredi de février 1963, vous publiez sous ce titre un billet à la Une d'Ouest-France. Qu'est-ce qui vous prend d'afficher un tel engagement, à rebrousse-poil du réflexe d'une bonne partie du lectorat de l'époque ?

L'exécution à froid d'un homme, quel qu'il soit, quoi qu'il ait pu commettre, est une atrocité. C'est l'horreur.

D'où vient cette conviction ?

Quand vous avez vu le corps d'un supplicié, vous ne pouvez pas supporter qu'on en fasse d'autres. C'était l'été 1944, à la Couture, près d'Enghien. Des jeunes avaient été arrêtés par les Allemands, quelques-uns les armes à la main, d'autres ratés au hasard. Parmi eux, un de mes camarades d'école, apprenti menuisier de 15 ans. J'étais de ceux qui ont retrouvé les corps...

Mais en 1944, ces suppliciés sont des résistants ou des innocents. Abolir la peine de mort, c'est d'abord abolir pour les criminels.

Abolition



1981-2011

# Il avait plaidé pour sauver la tête de son ennemi

64 ans après, l'avocat rennais Raymond de Silguy raconte la condamnation puis l'exécution de son client, un criminel de guerre allemand.

## L'histoire

« Né début 1920 à Landerneau, dans le nord-Finistère, j'ai entamé mes études de droit à Rennes, avant d'être mobilisé pour la Seconde Guerre mondiale. La débâcle de juin 1940, je l'ai vécue près de Limoges. En mars 1941, j'étais démobilisé. J'ai prêté mon serment d'avocat le 28 novembre 1942.

### « Je n'avais pas le choix... »

En juillet 1943, je suis réquisitionné pour le STO, le Service de travail obligatoire, on m'ordonne de partir pour Stuttgart. Pas question. Comme beaucoup de réfractaires, je rejoins la Résistance. J'ai vécu le siège de Brest, en tant qu'officier FFI, en 1945. La Libération survenue, je m'inscris au barreau de Rennes. L'épuration commence.

Dans cette période dramatique, le barreau de Rennes a dû défendre une foule de collaborateurs et de criminels de guerre. Début 1947, j'ai 27 ans, le bâtonnier me confie la défense d'un sous-officier nazi. Durant les combats de la poche de Lorient, il a fait fusiller cinq résistants. Cinq de mes camarades, en quelque sorte.

J'avais prêté serment, je n'avais pas le choix.

Le procès a lieu au Parlement de Bretagne. J'étais affolé par la responsabilité qui était la mienne. Mon client, un grand blond aux yeux bleus, ne parle pas un mot de français. L'avocat général requiert la peine de mort contre lui, contre le capitaine, et le colonel, sur ordres desquels il avait dirigé le peloton d'exécution.

Alors, moi le résistant, opposé à la peine capitale, je me suis levé, dans une salle bondée et surchauffée. Et j'ai plaidé pour tenter de sauver la tête de celui qui, quelques mois plus tôt, était mon ennemi. Je n'ai pas convaincu la cour militaire spéciale. Mon client et le colonel ont été condamnés à mort. Leur pourvoi a été rejeté.

### « Son regard cherchait le mien »

Quelques jours plus tard, je me retrouve à l'Élysée, pour plaider la grâce de mon client dans le bureau de Vincent Auriol, premier président de la IV<sup>e</sup> République. Il connaît bien le dossier. En revenant à Rennes, j'ai un petit espoir.

Il sera de courte durée : le contexte

de l'épuration était trop pesant. Vincent Auriol rejette la grâce. La police me téléphone un soir, pour me dire qu'elle passera me prendre à 4 h le lendemain matin. Autant dire que je n'ai pas dormi. À 4 h, direction la prison Jacques-Cartier.

Jamais je n'oublierai le regard éperdu de mon client, lorsque nous l'avons réveillé, dans sa cellule, moi, le directeur de la prison, l'avocat général et l'aumônier. Son regard cherchait le mien. J'étais son défenseur, mais je ne pouvais plus rien pour lui. Nous sommes partis pour le quartier Coëtlogon, au petit matin. Comme il avait refusé le dernier verre de rhum, le sous-officier a refusé qu'on lui bande les yeux. Lui et le colonel se sont dit au-revoir, puis ils sont tombés sous les balles. Mon client est mort sur le coup.

Je n'ai jamais eu, ensuite, à plaider contre la peine de mort. Aujourd'hui, en 2011, une société civilisée ne peut plus légaliser la loi du talion. »

Recueilli par  
Michel TANNEAU.

Dossier sur **ouest-france.fr**



« Pendant des décennies, j'ai rejeté cette histoire de mon esprit. C'est la première fois que je la raconte publiquement. » Dans sa maison de Rennes, l'avocat Raymond de Silguy, 91 ans, est encore très ému par cette terrible expérience.



# Philippe Maurice, l'historien sauvé de la guillotine

Sa tête, en 1981, ne tenait qu'à un fil, un vote. Au pied du couloir de la mort, à Fresnes, l'échafaud l'attendait. Aujourd'hui, historien, médiéviste, il est chargé de recherches au CNRS.

Le 10 mai 1981, le mort en sursis s'accroche aux bribes d'informations qui lui parviennent du transistor de ses geôliers. « **Toute la nuit, j'ai craint une inversion des résultats.** » Si François Mitterrand perdait finalement... Cette tête bouclée, ce visage encore poupin – il a 24 ans – roulerait dans la sciure. À Fresnes, la « veuve » est déjà là, lame affûtée. Il a épuisé tous ses recours, le tueur de filic, fils d'un inspecteur de police, petit voyou pris dans une fusillade. C'est quitte ou double. Giscard s'est prononcé pour la peine de mort, Mitterrand contre.

« **Je n'étais pas innocent** »

Trente ans plus tard, il semble avoir échappé au temps. Allure d'éternel étudiant. Seuls les cheveux bouclés grisonnent légèrement. Il vit en province et enseigne à Paris, dans le temple de la recherche, l'École des hautes études en sciences sociales. Il fuit les interviews. « **Je ne témoigne qu'à la demande de mes amis abolitionnistes. C'est bien le moins que je puisse faire.** » Il ne

joue pas à l'icône de l'abolition. « **Je n'étais pas innocent. J'ai commis des actes dramatiques. Mais aujourd'hui, je suis tout autre chose que le symbole du rescapé de la guillotine.** »

Mitterrand l'a gracié le 25 mai 1981. Peine commuée en perpétuité. En l'an 2000, il est libre. Des historiens, et le plus grand d'entre eux, Jacques Le Goff, ont discrètement plaidé sa cause. Il est la preuve vivante que l'on ne doit jamais désespérer d'un être. Philippe Maurice ou la résurrection d'un homme par l'amour et l'étude.

En détention, menacé du pire des châtements, il tenait un journal. « **Je le destinai à ma mère. Pour qu'elle le lise après mon exécution et qu'elle ne pense plus à se donner la mort.** » Au couperet du verdict – « **le condamné à mort aura la tête tranchée** » – elle s'était évaporée. Au parloir suivant, elle lui apparait verdâtre, décomposée. « **La peine de mort est encore plus terrible pour les proches que pour le condamné.** »

Sa mère. Une femme humble. Aide-comptable. « **Une grande dame** », dit-il. Elle a élevé seule ses deux fils après un divorce difficile. En 1981, elle se bat comme une folle, frappe à toutes les portes. Badinter lui ouvre celle de Mitterrand. Elle rencontre Philippe Bas, le gaulliste abolitionniste, Bernard Stasi, le centriste... Désespérée après l'échec du pourvoi en cassation, elle menace de s'immoler devant l'Élysée. « **Je n'ai trouvé qu'un argument égoïste pour la dissuader. Maman, après, qui me défendra ?** » Au lendemain de la grâce, elle écrit : « **Je ne souhaite à aucune mère de vivre ce que j'ai vécu...** » Sa résurrection, il la doit à cette indéfectible tendresse maternelle.

Le piètre élève enchaîne les diplômes

Dans les pires moments, quand « **on me regardait comme une bête à tuer, je n'ai jamais douté d'être quelqu'un que l'on puisse aimer** ». Gracié, il abandonne ses projets d'évasion. Malgré la détention, les

brimades, le piètre élève d'autrefois reprend des études, enchaîne les diplômes. Du bac à la thèse de doctorat. Seize heures de travail par jour. Apprentissage du latin et de l'occitan. Sa spécialité : la famille au Gévaudan au XV<sup>e</sup> siècle. Pourquoi le Gévaudan ? « **J'appartiens à cinq générations de Parisiens – dont un aïeul fusillé par les Versaillais sous la Commune – mais l'un de mes ancêtres est monté de Lozère.** »

La famille. Les lignées franchissant les siècles. Sa passion. L'historien étudie à nouveau une longue dynastie du Gévaudan. L'homme est désormais père de famille. Quant à l'écrivain, il travaille à un livre sur sa mère décédée il y a peu. « **C'est un hommage que je lui dois.** » Le livre tarde. « **C'est difficile d'écrire sur les gens que l'on aime énormément...** » L'ombre de son père le hante également. Ils ont renoué. L'inspecteur a achevé sa carrière commissaire divisionnaire.

Bernard LE SOLLEU.

Libéré en l'an 2000, Philippe Maurice est l'auteur d'une biographie de Guillaume le Conquérant, et de mémoires De la haine à la vie (éditions Cherche Midi).



1981-2011

# Des œuvres contre la peine de mort

## Des livres

**Le dernier jour d'un condamné** (1829). Victor Hugo se met dans la peau d'un assassin. Dans une préface écrite en 1832, Hugo dit pourquoi la peine de mort est inhumaine. Il a alors 30 ans.

**Le pull-over rouge** (1978). Christian Ranucci, condamné pour l'enlèvement et le meurtre d'une fillette, a été guillotiné en juillet 1976. Dans sa contre-enquête, Gilles Perrault montre les zones d'ombre de l'instruction et du procès. Ce livre a eu un grand retentissement dans l'opinion, amplifié par la sortie du film de Michel Drach, en 1979.

## Au cinéma

**Nous sommes tous des assassins** (1952), d'André Cayatte, avec Mouloudji. Après la guerre, un ancien résistant continue à faire ce par quoi il est conditionné : tuer. Il est exécuté. Le cinéaste insiste sur le rôle de la société.

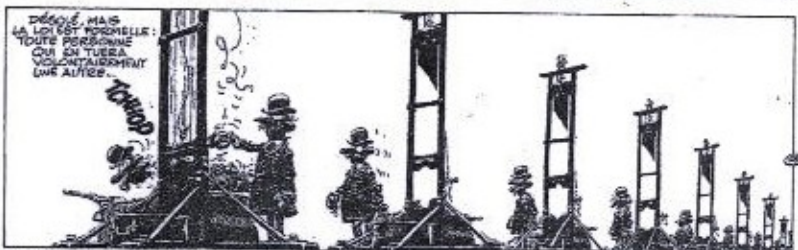
**Douze hommes en colère** (1957), de Sidney Lumet. À New York, un jeune est jugé pour avoir tué un vieil homme. Onze des douze jurés veulent le condamner à mort. Le douzième (Henry Fonda) fait pencher la balance du côté de l'acquittement. L'examen minutieux de ce qui aurait pu se terminer en erreur judiciaire fatale.

**Tu ne tueras point** (1988). Du Polonais Krzysztof Kieslowski. Un homme tue gratuitement un chauffeur de taxi. Il est pendu. Ce film choc rappelle qu'un assassin asocial reste un homme.

**La dernière marche** (1996), de Tim Robbins, avec Sean Penn et Susan Sarandon. Sobre, intelligent et profondément humaniste, ce film sur la rédemption est inspiré du livre autobiographique de sœur Helen Pre-jean, qui a vécu sa première exécution en Louisiane, en 1984.



La ligne verte, de Frank Darabont.



Extrait d'un planche de l'album Franquin Idées Noires.

**La ligne verte** (1999), de Franck Darabont. Le gardien chef d'un pénitencier américain (Tom Hanks) supervise les exécutions. Il se lie d'amitié avec un colosse noir (Michael Clarks) condamné à la chaise électrique. Au-delà d'une histoire fantastique - tirée d'un livre de Stephen King - le film montre le cheminement du gardien face à l'inhumanité de la peine capitale.

## En BD

**Idées noires**. En 1977, Franquin (1924-1997), le papa de Gaston Lagaffe, dénonce l'absurdité de la peine capitale dans *Idées noires*, avec une

ironie féroce. Dans sa planche la plus célèbre (*ci-contre*) - *Il ne faut pas confondre pâle capitaine et peine capitale* - il croque un bourreau qui applique mécaniquement la sentence. Pour Franquin, « la justice devient elle-même criminelle ».

## Une chanson

**Here's to you**, paroles de Joan Baez, musique d'Ennio Morricone. Chanson que l'on trouve dans le film *Sacco et Vanzetti* (1971). La chanteuse américaine y rend hommage aux deux anarchistes exécutés, en 1927, aux États-Unis.

# La Chine reste le premier exécuteur mondial

Avec des milliers d'exécutions par an, c'est un affligeant record. Trop souvent, les décisions sont politiques et non judiciaires.

Pékin.  
De notre correspondant.

Auteur en 2009 d'un double meurtre et d'un viol, Li Changkui avait suscité l'indignation de la Toile chinoise. Une indignation qui avait redoublé quand ce paysan de 28 ans n'avait été condamné « qu'à » la prison à perpétuité.

« Si Li n'est pas exécuté, c'est qu'il n'y a pas de loi en Chine », s'était ainsi écrit un internaute, à qui le *Global Times*, quotidien officiel anglophone, avait répliqué que « les peines ne doivent pas être décidées sous la pression populaire ». Fin août, la justice a finalement révisé son jugement sous la pression : Li a été condamné à la peine capitale.

## « Tuer moins pour tuer mieux »

En Chine, la justice est un contre-pouvoir de façade. « Nombre des affaires les plus médiatiques ne sont pas traitées par l'appareil judiciaire, rappelle Nicholas Bequelin de Human Rights Watch, mais par les autorités politiques. » Celles-ci, face à la grøgne ambiante, ont bien compris la fonction cathartique de la peine de mort, soutenue, dit-on, par l'opinion publique, laquelle se repaît des



Le désespoir d'une Chinoise à l'écoute de sa condamnation.

officiels exécutés pour corruption. « Mais la peine de mort ne saurait enrayer la corruption, s'est exclamé dans un journal, *Teng Biao*, un des rares avocats à traiter la question de front. C'est juste une façon de se voiler la face ! »

Par ailleurs, pour Nicholas Bequelin, « ce mythe du soutien inconditionnel des Chinois à la peine de

mort ne tient que si on fait abstraction des détails ». Or dans les couloirs chinois de la mort, l'opacité règne. Li devrait, en 2011, rejoindre la cohorte annuelle des exécutés, 6 000 estime-t-on. Et que dirait cette fameuse opinion publique si elle savait le nombre exact et dans quelles conditions ont lieu les exécutions ? Li, par exemple, sera-t-il tué d'une balle dans la tête ? Ses organes seront-ils revendus au marché noir ?

Certes, selon des ONG, le nombre d'exécutions aurait diminué de moitié ces dernières années, le mot d'ordre à Pékin étant de « tuer moins pour tuer mieux ». Certes, les peines décidées localement doivent désormais être revues par la Cour suprême. Enfin, depuis peu, treize crimes (plutôt rarissimes, comme le vol de reliques) ne sont plus passibles de la peine capitale.

Trop tôt, pourtant, pour parler de marche vers l'abolition : « Ce n'est que quand on n'exécutera plus pour des crimes non sanglants, affirme Nicholas Bequelin, et que des chiffres et noms précis seront publiés que l'on pourra réellement parler de progrès. »

Edgar DASOR.

# Etats-Unis : le débat avance à petit pas

Si le nombre d'exécutions a baissé de moitié en dix ans, trente-quatre États sur cinquante continuent d'appliquer la peine capitale.

New York.  
De notre correspondant.

Le débat sur la peine de mort aux États-Unis avance à petits pas. Il y a dix ans, plus de 80 % des Américains soutenaient la peine de mort. Aujourd'hui, ils sont 62 %. Seuls 29 % s'y opposent. « Ces chiffres sont à nuancer, estime Richard Dieter, directeur du Centre d'information sur la peine de mort. Les sondages montrent que lorsque les Américains doivent choisir entre l'application de la peine capitale et la prison à perpétuité, moins de 50 % d'entre eux soutiennent le châtiment ultime. »

## Les peines capitales en baisse

Le nombre de condamnations à mort a chuté de 60 % en dix ans. Celui des exécutions de 50 % : 46 personnes ont été exécutées en 2010, contre 98 en 1999. Si trente-quatre États continuent à appliquer la peine de mort, les militants abolitionnistes ont obtenu son abandon ou sa suspension dans seize États, dont quatre au cours des quatre dernières années.

Toutefois, ceux-ci n'ont pu empêcher l'exécution de Troy Davis, le 21 septembre. Le cas de ce Noir américain, devenu une figure emblématique de



La récente exécution de Troy Davis a renforcé la détermination des partisans de l'abolition de la peine de mort.

la lutte pour l'abolition de la peine de mort, a mis en lumière les défaillances du système législatif américain. La peine avait été prononcée malgré l'absence de preuve matérielle, et sur la foi de neuf témoins oculaires, dont sept qui s'étaient rétractés par la suite. « Cette exécution a montré que la mobilisation contre la peine de mort aux États-Unis est beaucoup plus forte que certains le pensaient », assure Richard Dieter.

« Il n'y aura pas de débat sur la peine de mort lors de l'élection

présidentielle de 2012, poursuit Richard Dieter. En 2004, il n'y en a pas eu lorsque John Kerry, pourtant abolitionniste, s'était présenté contre George W. Bush. » De fait, le Président Obama soutient la peine de mort. Tout comme l'ensemble des candidats à la primaire républicaine. Parmi eux, le gouverneur du Texas, Rick Perry, plus grand exécuteur de l'histoire des États-Unis (243 exécutions), fait figure de grand favori pour l'affronter.

Antoine FLANDRIN.

## Contre la peine de mort, de grandes voix s'élèvent

Cesare Beccaria a ouvert la voie, avec *Des délits et des peines*, ouvrage paru à Livourne en 1764. Toute l'Europe en parle. Des philosophes des Lumières comme **Voltaire**, les décideurs éclairés comme **Thomas Jefferson**, louent l'Italien. Le mouvement favorable à l'abolition de la peine de mort fait surface au cœur de la Révolution,

puis sous la plume d'écrivains : **Victor Hugo** en 1829 ou **Lamartine** en 1830. **Georges Clemenceau** s'engage dès 1893, en tant que journaliste. Avec lui, le socialiste **Jaurès** fut sous la III<sup>e</sup> République un des principaux adversaires de la peine capitale. **Albert Camus** publiera en 1957 ses *Réflexions sur la peine capitale*.

## Les Deibler exécutaient de père en fils

Le métier de bourreau fut une affaire de famille. Il fallait d'abord avoir été longtemps aide-bourreau avant de devenir exécuteur en chef. Le condamné était amené et placé sur la planche par deux aides, un troisième s'assurait que la tête était bien disposée. En 1870, les bourreaux de province sont remplacés par un bourreau « national » qui se déplace de prison en prison avec ses « bois

de justice » en pièces détachées. En 1879, un certain Louis Deibler devient exécuteur en chef. Il est le fils de Joseph, ancien exécuteur pour la Bretagne. Et le père d'Anatole, qu'il intègre à son équipe après un apprentissage en Algérie. Anatole lui succède en 1899 et coupe 395 têtes. Il meurt d'un infarctus en se rendant à Rennes en 1939.

Retrouvez notre dossier spécial  
« Abolition de la peine de mort » sur

ouest  
france .fr



## Ailleurs dans le monde

### Seize États américains ont aboli la peine capitale

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, l'Illinois a aboli la peine de mort. Il devient le seizième État des États-Unis à inscrire dans son droit l'abolition de la peine capitale, après le Nouveau-Mexique en 2009. Il a commué en prison à perpétuité les peines de quinze détenus qui se trouvaient dans le couloir

de la mort. La dernière exécution en Illinois remonte à 1999, un moratoire sur les exécutions ayant été instauré par le gouverneur républicain Georges Ryan en janvier 2000. Il avait d'ailleurs, le 10 janvier 2003, commué en prison à perpétuité les peines de 167 condamnés à mort.

### Les religions et la peine de mort

Les religions sont globalement opposées à la peine de mort. Mais il s'agit pour certaines d'une évolution récente dans l'Histoire. Encore aujourd'hui, toutes ne refusent pas l'application de la peine capitale quelles que soient les circonstances. La peine de mort est même prescrite comme l'une des punitions possibles par la charia, ou loi islamique, même si elle n'a pas un caractère automatique.

De plus, tous les fidèles d'une religion, dirigeants politiques compris, ne manifestent pas toujours, loin s'en faut, la même volonté abolitionniste. Exemple le plus frappant, les États-Unis. Alors, loi du talion ou pardon ? Les religions servent autant à justifier la peine de mort qu'à la combattre. « Le rapport entre les religions et la peine capitale est ambivalent », constate Mario Marazziti, de la communauté catholique Sant'Egidio.

### D'un pays à l'autre des modes opératoires très divers



Une chambre d'exécution dans une prison de l'Indiana.

Les méthodes d'exécution : la lapidation (au Pakistan, en Afghanistan et en Iran), la décapitation (elle n'est plus pratiquée qu'en Arabie Saoudite, à l'aide d'un sabre), l'électrocution (elle reste un des moyens légaux d'exécution dans neuf États américains, et elle est l'unique méthode utilisée au Nebraska), la pendaison (le Bangladesh, l'Égypte, l'Inde, l'Iran,

le Japon, la Jordanie, le Nigeria, le Pakistan, la Syrie, Singapour exécutent par pendaison), l'injection létale (outre de nombreux États américains, la Chine, Taiwan, le Guatemala, les Philippines et la Thaïlande y recourent) et la fusillade (Biélorussie, Corée du Nord, Chine, Nigeria, Koweït, Somalie, Soudan, Taiwan, Ouzbékistan, Vietnam l'utilisent).

### Gambie : la peine de mort étendue en 2010

En Gambie, depuis octobre 2010, la trahison et le trafic de drogue constituent des crimes passibles de la peine de mort. La dernière exécution en Gambie remonte à 1981, année où la peine de mort a été abolie. Le président Yahya Jammeh l'a rétablie en 1995. Deux douzaines de

personnes ont été condamnées à mort en Gambie depuis lors. Aucune n'a été exécutée pendant la période, mais aucun condamné, non plus, n'a été gracié ou n'a vu sa peine réduite. En avril, huit peines capitales ont été confirmées en appel contre des putschistes présumés.

### Des Français condamnés à mort à l'étranger

**2010** : Chan Thao Phourmy, d'origine laotienne, condamné en Chine pour trafic de drogue.

**2007** : Serge Atlaoui, condamné en Indonésie pour trafic de drogue.

**2001** : Michael Legrand, condamné à mort en Louisiane, il a obtenu la nationalité française après sa condamnation.

**1995** : Stéphane Aït Idir et Redouane Hammadi, condamnés au Maroc pour avoir participé à une attaque terroriste

dans un hôtel de Marrakech.

Le Quai d'Orsay signale aussi deux cas en Algérie et en Thaïlande mais sans pouvoir confirmer que ces condamnés ont vraiment la nationalité française ou peuvent y prétendre.

Retrouver interviews  
et vidéos dans notre  
dossier spécial « Abolition »  
sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr)

## La dernière guillotine dort au musée

Les visiteurs de l'exposition *Crime et Châtiment*, qui s'est tenue en mars 2010 au musée d'Orsay, ne mesurent pas leur chance : ils ont pu voir, en vrai, une guillotine ayant servi. Ce rare privilège ne se représentera pas de sitôt. Cette machine de modèle « Berger » ayant servi à la dernière exécution, en 1977, a retrouvé le cachot. Entreposée dans les réserves du Musée des civilisations Europe Méditerranée (Mucem). Sans garantie que lorsqu'il ouvrira à Marseille en 2013, elle sera un jour exposée.

Cette dernière « veuve » métropolitaine avait été retrouvée, non sans mal, par Robert Badinter « dans une casemate au fort d'Ecouen ». L'ancien ministre de la Justice était sur sa piste pour l'exposition d'Orsay. Il la croyait entreposée depuis l'abolition en 1981, dans une cave du musée

des Arts et traditions populaires, mais le musée avait fermé, on l'avait démenagée.

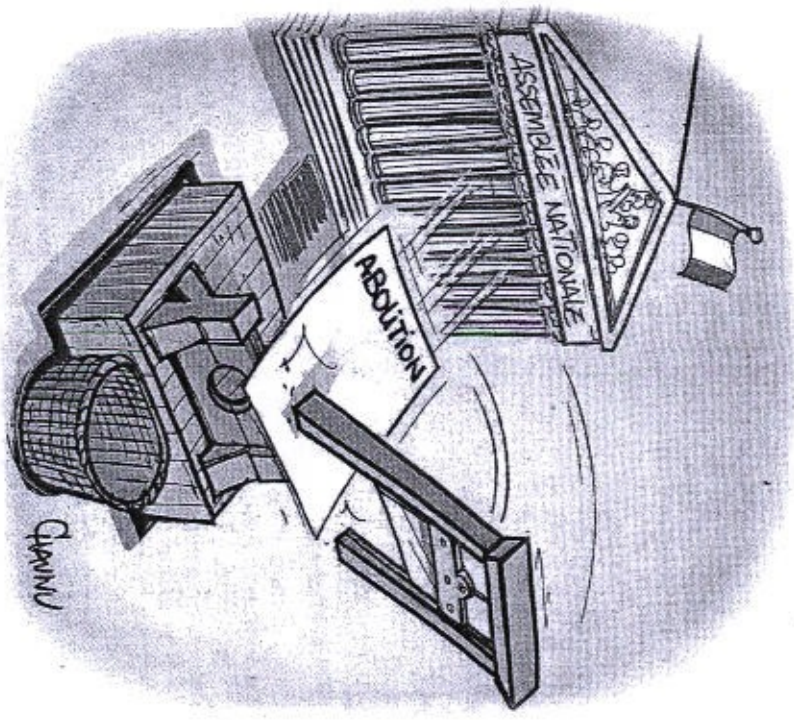
Depuis, personne ne semblait savoir où la trouver. Jusqu'à ce que Laurence Madeline, co-commissaire de *Crime et Châtiment*, ne suggère qu'elle « aurait rejoint les réserves du Mucem ». A Marseille ? Pas encore. Pour l'heure, elle attend son transfert, avec le reste des collections, dans l'ex-musée des Arts et traditions populaires de Paris.

Une autre guillotine est conservée à Fontainebleau, démontée, dans le musée des prisons, qui s'entrouvre de temps en temps aux groupes de visiteurs, sur rendez-vous. Celle-là officiait à la Martinique. Il en resterait une aussi à Tahiti.

Claire THÉVENOUX.

## L'abolition en France

Le regard de Chaunu



## De 1870 à 1939, les Français assistent à 566 exécutions

Cette époque, qui couvre la III<sup>e</sup> République, fut une période d'inanité taillonnée avec le rituel de mise à mort. Mais elle a aussi vu monter la coterie des exécutions publiques. Elle se terminera par l'interdiction de ce sanglant « spectacle », devenu insoutenable, relégué dans l'enceinte des prisons. Ce mouvement « humaniste »

s'est structuré sous la pression de la presse, des gouvernants, et d'une opinion publique supportant moins la violence. Il est étudié dans le livre dense mais passionnant d'un universitaire, Emmanuel Taïeb (*La guillotine au secret, Les exécutions publiques en France, 1870-1939*, chez Belfin, 315 pages, 25 €).